SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC.

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE Nº 10

ECONOMIE ET FINANCES

I. — Charges communes.

Rapporteur spécial: M. Ludovic TRON

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (2º législ.): 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 11) et in-8° 567.

Sénat: 24 (1966-1967).

⁽¹⁾ Cette commission est composée de: MM. Alex Roubert, président; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires; Marcel Pellenc, rapporteur général; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mile Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

Mesdames, Messieurs,

Le budget des Charges communes pour 1967 s'élève à 27.795 millions de francs contre 24.767 millions l'année précédente, ce qui représente, d'une année sur l'autre, une progression de 12,2 %, supérieure de deux points à la progression moyenne de la dépense publique.

1	
ù	•
1	

TITRES	LOI de finances pour 1966.	PROJET DE Mesures acquises.	LOI DE FINANCES Mesures nouvelles.	POUR 1967	Variations en pourcentage.
	pour 1900.		ranes.)		
A. — Crédits de paiement.		(<u> </u>	<u> </u>	· 	
I. — Dette publique et dépenses en atténuation de recettes	5.934.973.834	+ 822.468.525	>	6.757.442.359	+ 13,9
II Pouvoirs publics	211.267.813	+ 8.791.081	+ 11.447.700	231.506.594	+ 9,6
III. — Moyens des services	10.744.997.250	+ 735.753.250	+ 779.503.000	12.260.253.500	+ 13,8
IV. — Interventions publiques	6.124.817.383	+ 190.764.000	+ 379.921.539	6.695.502.922	+ 9,3
Total « Dépenses ordinaires »	23.016.056.280	+ 1.757.776.856	+1.170.872.239	25.944.705.375	+ 12,7
V Investissements exécutés par l'Etat	1.466.000.000	>	>	1.515.800.000	+ 3,4
VI. — Subventions d'investissement	284.600.000	•	>	334.540.000	+ 17,5
Total « Dépenses en capital »	1.750.600.000	>	>	1.850.340.000	+ 5,7
Total général	24.768.656.280	>	>	27.795.045.375	+ 12,2
B. — Autorisations de programme.					
V. — Investissements exécutés par l'Etat	1.493.400.000	*	*	1.527.400.000	+ 2,3
VI. — Subventions d'investissement	244.000.000	•		283.000.000	+ 16 >
Total	1.737.400.000	>	*	1.810.400.000	+ 4,2

TITRE PREMIER

Lacdette publique.

Les dotations du titre premier augmenteront, en 1967, d'une manière notable, 13,9 %, alors qu'elles avaient diminué au cours de l'exercice précédent.

A. — LA DETTE INTÉRIEURE

Les principaux chefs de hausse concernant la dette publique intérieure sont les suivants :

- + 90.000.000 de francs pour le service de l'emprunt de 1,5 milliard de francs au taux de 6 % émis en octobre dernier;
- + 10.000.000 de francs pour les charges afférentes aux emprunts émis par la Société de la Moselle;
- +: 33.970.000 F pour les intérêts versés par le Trésor à ses correspondants et notamment le budget annexe des P. et T. (30.160.000 F);
- + 548.720.000 F pour le service des intérêts des bons du Trésor, dont 264.000.000 de francs du fait de l'augmentation des taux des bons sur formule, augmentation destinée à compenser le prélèvement fiscal de 25 % sur le revenu de ces valeurs, le reliquat du fait de remboursements importants à intervenir.

Rappelons que la dotation pour 1966 s'élevait à 1.543 millions : Sa progression en 1967 sera supérieure à un tiers;

- + 12.500.000 F pour le service des avances de la Banque de France (37.500.000 F en 1966);
- + 43:470.000 F pour les frais de trésorerie dont 38.000.000 pour les frais d'émission des bons de la Caisse nationale de Crédit agricole.

On trouvera en annexe les tableaux reproduits chaque année qui donnent la composition de la dette, son évolution et qui la situent dans l'ensemble des finances de l'Etat.

B. — LA DETTE EXTÉRIEURE

La dotation ouverte pour le service des emprunts contractés à l'étranger diminue de 5.364.295 F (dotation 1966 : 104.985.865 F).

Au 31 décembre 1965, la dette extérieure, uniquement à long terme, s'élevait à 454,7 millions de dollars. Au cours des neuf premiers mois de 1966, elle s'est allégée de 93,4 millions de dollars dont :

- 22,7 au titre des remboursements normaux ;
- 70,7 au titre des remboursements anticipés des annuités 1967, 1968 et 1969 de la dette envers les Etats-Unis.

C. — LES GARANTIES

La charge des garanties passera de 345.539.000 F à 250 millions 797.000 F, ce qui représente une réduction de près de 30 %.

La dotation pour garanties au commerce extérieur diminue notamment de 100 millions de francs (205 millions de francs en 1966). Durant la période de démarrage, l'évaluation des crédits budgétaires nécessaires pour couvrir la différence entre les indemnités versées et les primes encaissées par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur a été délicate et s'est révélée plutôt pessimiste. L'expérience des derniers exercices permet de serrer la réalité de plus près et de diminuer la dotation: en 1965 la C.O.F.A.C.E., pour un montant de marchés garantis de 869 millions de francs, a versé 64 millions de francs d'indemnités dont 58,5 millions de francs ont été pris en charge par le Trésor; pour les huit premiers mois de 1966, les chiffres sont respectivement de 580, 36,7 et 31,7 millions de francs.

On est évidemment dans un domaine où règne l'incertitude.

D. — LES DÉPENSES EN ATTÉNUATION DE RECETTES

Les dégrèvements sur contributions directes exigeront un complément de 71 millions de francs (dotation 1966 : 1.149 millions de francs) et les dégrèvements sur produits indirects un complément de 180 millions de francs (dotation 1966 : 1.030 millions de francs).

Au total, l'augmentation d'une année sur l'autre s'élève à 11,5 %.

Certes, elle a des causes diverses (développement des exportations, augmentation générale du produit fiscal) mais une part importante n'en provient pas moins des défauts de la taxation.

TITRE II

Les pouvoirs publics.

Ce titre subit une modification de forme, un regroupement des chapitres relatifs à la Présidence de la République et à la Présidence de la Communauté, donnant de la situation juridique une image plus conforme à la réalité politique. Sa dotation croît de 211.267.813 F en 1966 à 231.506.594 F.

۰۰,۰ بات بات

TITRE III

Les moyens des services.

La dotation passe de 10.744.997.250 F à 12.260.253.500 F (soit + 13,8 %), la différence se répartissant à peu près par moitié entre mesures acquises et mesures nouvelles.

A: — Les rémunérations

Un crédit de 718 millions de francs est inscrit au titre des mesures nouvelles.

Ce crédit comprend également une provision destinée à couvrir diverses mesures particulières dont la consistance sera définie ultérieurement.

En outre, d'autres mesures catégorielles sont d'ores et déjà inscrites dans les budgets des différents ministères, et notamment ceux des Affaires culturelles (0,8 million de francs), de l'Education nationale (2,8 millions de francs), de l'Equipement (0,8 million de francs), de l'Intérieur (0,6 million de francs), des Armées (33,8 millions de francs) et des Postes et Télécommunications (17 millions de francs). Le détail de ces mesures figure dans chacun des fascicules budgétaires.

Compte tenu de ces diverses mesures et de l'effet de reconduction en année pleine des majorations de traitement décidées en 1966, ainsi que des ajustements imputables aux glissements de catégorie et au vieillissement des cadres, la progression de la masse salariale de la Fonction publique en 1967 par rapport à 1966, sera, à effectifs constants, de l'ordre de 4,58 % s'analysant comme suit:

	reconduction des mesures 1966	1,99	%
_	mesures nouvelles 1967:		
	— mesures générales	2,02	%
	- mesures catégorielles	0,35	%
	glissements: technicité et vieillissement	0,22	%

4.58 %

B. — LES PENSIONS

L'extension en année pleine des mesures de relèvement des rémunérations publiques intervenues en 1966, nécessitera, en ce qui concerne les pensions civiles et militaires, un supplément de 180 millions de francs et l'augmentation du nombre des pensionnés un supplément de 530 millions de francs.

En ce qui concerne le régime des retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, c'est un complément de 100 millions de francs qu'il faut apporter au fonds spécial de la loi du 2 août 1949.

L'accroissement rapide des charges de pensions civiles et militaires, constaté au cours des dernières années, s'est poursuivi en 1965, dernière année connue (la progression des dépenses est de l'ordre de 12, 5 % par rapport à 1964).

L'importance de cette progression montre qu'outre l'incidence de l'augmentation des effectifs de pensionnés et du relèvement des rémunérations publiques, le coût des reclassements catégoriels reste considérable.

La revision des pensions en fonction des très nombreuses modifications statutaires et indiciaires accordées au cours des années passées en faveur des personnels en activité, qui constitue une lourde tâche pour les services gestionnaires de personnel et les services liquidateurs, comporte de ce fait des délais importants. L'évolution des charges de pensions s'en trouve directement affectée, notamment par le jeu des rappels d'arrérages, qui peuvent atteindre des montants considérables. Ce processus de régularisation n'a pas encore atteint son terme.

C'est en fonction de ces divers éléments qu'il est apparu nécessaire de prévoir l'inscription de crédits supplémentaires pour 1967.

Pourtant des questions importantes déjà signalées, rappelées longuement lors du débat à l'Assemblée Nationale et auxquelles il faudra bien apporter une réponse, demeurent en instance. Elles concernent :

1° La date et le champ d'application du Code des pensions. Il a joué à partir du 1^{er} décembre 1964, mais seulement pour les mises à la retraite postérieures; rien n'est changé dans le sort des

retraités antérieurs. Il s'est donc établi deux catégories inégalement traitées. Les intéressés demandent l'alignement sur le nouveau régime. Le principe de non-rétroactivité qu'on leur oppose semble bien fragile, car rien n'empêche d'appliquer la loi à des situations existantes : c'est chose bien courante en matière fiscale et, du point de vue humain, il faut rappeler qu'on a longuement attendu le Code des pensions qui, depuis des années, nous était invariablement promis à chaque loi de finances.

S'il avait paru plus tôt, une bonne part des retraités encore vivants se trouverait bénéficier du nouveau régime;

- 2° Les retraités des caisses locales d'Algérie, de Tunisie, du Maroc et des territoires d'Outre-Mer sont assimilés, dans les principes, à leurs homologues métropolitains, mais il leur est refusé le bénéfice d'un certain nombre d'avantages, en particulier l'application de la loi du 26 décembre 1964. Ici aussi, l'humanité rejoint l'équité. Il s'agit de personnes dont la situation a été bouleversée, et fort âgées pour la plupart;
- 3° Enfin l'indemnité de résidence reste exclue des sommes retenues pour le calcul de la retraite; on ne peut pourtant guère soutenir qu'elle ait le caractère de sujétion, du moins dans la mesure où elle s'applique même dans les zones de plus fort abattement.

Il y a là des questions qu'on ne pourra pas ajourner indéfiniment.

* *

C. — LES CHARGES SOCIALES

Millions

		de fr	rancs
_	Prestations familiales:	-	_
	 extension en année pleine des mesures de relèvement intervenues en 1966 relèvement prévu pour 1967 	•	
_	Versement forfaitaire sur les salaires:		
	— incidence des améliorations de rémunération et de l'accroissement des effectifs	+	65
	— prise en charge des personnels du cadre A de la Préfecture de la Seine et de la Préfecture de Police	+	2
	Dépenses d'assurance-maternité afférentes aux per-		
	sonnels de l'Etat	+	60
_	Œuvres sociales en faveur des agents de l'Etat	+	25,8

D. — LES DÉPENSES DIVERSES

La participation du budget général correspondant aux services rendus à diverses administrations par le centre national d'études des télécommunications passera de 28.260.000 F à 30.322.000 F.

La dotation ouverte au chapitre 37-92 pour le financement d'enquêtes prioritaires atteindra 13.400.000 F, en augmentation de 3.650.000 F sur celle de 1966.

TITRE IV

Les interventions publiques.

La dotation passe de 6.214.817.383 F à 6.695.502.922 (+ 9,3 %) la différence se répartissant en un tiers pour les mesures acquises et deux tiers pour les mesures nouvelles.

A. — LES INTERVENTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

La participation de l'Etat au service des emprunts communaux du Crédit foncier est allégée de 3 millions de francs (dotation 1966 : 28,3 millions).

B. — L'ACTION INTERNATIONALE

La contribution française au Fonds européen de développement des Territoires d'Outre-Mer passera de 60 millions de francs à 140 millions.

On trouvera en annexe le tableau des interventions faites par le premier et le deuxième fonds ainsi qu'une note relative à l'action de l'Association internationale d'aide au développement pour laquelle notre participation demeure inchangée (102 millions 583.776 F).

Les contributions dues aux Républiques africaines et malgache au titre du régime fiscal applicable aux membres des Forces Armées stationnées dans ces Etats sont réduites des deux tiers (3 millions de francs contre 12 millions), la réduction des effectifs achevée fin 1964 portant ses effets. Le retard s'explique par le fait que les contributions sont réglées avec une année de décalage sur l'année fiscale et que ce sont les revenus de 1965 qui ont été imposés en 1966.

Le service des bonifications d'intérêts concernant les prêts accordés à la Grèce par la Banque européenne d'investissement (part de la France 30 %) nécessite un supplément de 300.000 F (dotation 1966 : 1.500.000 F).

C. — L'ACTION ÉCONOMIQUE

1° Construction et urbanisme.

La dotation du chapitre 44-91 : encouragements à la construction immobilière (primes à la construction) est ramenée de 927 millions 857.000 F à 864.157.000 F, mais il s'agit d'une réduction apparente, le chapitre étant alimenté en cours de gestion par transferts de dotations en provenance du budget du logement, chapitre 65-10, pour un montant de 401 millions.

Les bonifications d'intérêts à verser par l'Etat au Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme, inscrites au chapitre 44-99, sont majorées de 10.950.000 F (dotation 1966 : 34 millions 50.000 F) du fait de la politique de débudgétisation qui a fait passer une partie des charges du F. N. A. F. U. à la Caisse des Dépôts et Consignations.

2° Agriculture.

Les charges afférentes aux emprunts émis par la Caisse nationale de Crédit agricole (chapitre 44-94) passent de 600 millions de francs en 1966 à 860 millions en 1967. La majoration de 260 millions correspond:

- pour 180 millions, au relèvement des taux d'intérêt des bons du Crédit agricole destiné à compenser l'institution du prélèvement de 25 %;
- pour 80 millions, à l'accroissement du volume des souscriptions, lesquelles ne cessent de progresser (3,6 milliards en 1962; 4,6 milliards en 1963; 5,6 milliards en 1964; 7,2 milliards en 1965).

Les subventions économiques (chapitre 44-92) augmentent de 11 millions de francs (dotation de 1966 : 1.158 millions).

PRODUIT	1966	1967
V	(En million	de francs.)
Céréales	1.045	1.013
Sucre	113	121
Versements différentiels à l'importation dans les D. O. M	*	35

La subvention au Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles augmente de 31,2 % en pourcentage et de 250 millions de francs en valeur absolue (dotation 1966 : 800 millions).

L'augmentation du prix du lait et le développement de la production entraînent un accroissement important des charges que supporte le F. O. R. M. A. pour le soutien des produits laitiers, charges qui représentent quelque 80 % de ses dépenses globales et qui devraient être de l'ordre d'un milliard en 1966 (d'où un ajustement nécessaire dans le collectif de fin d'année).

3° Rapatriés.

Les charges afférentes aux emprunts émis pour le reclassement des rapatriés augmentent de 3 millions de francs (dotation 1966 : 77 millions).

D. — L'ACTION SOCIALE

Les mesures les plus importantes concernent:

- le Fonds national de solidarité: + 101.300.000 F (dotation 1966: 1.221.140.000). Le supplément est justifié:
 - pour 1,3 million: par l'ajustement de la subvention pour pertes de recettes accordée à la S. N. C. F. en contrepartie des tarifs réduits consentis à certaines catégories d'allocataires;

- pour 100 millions: par la majoration de 50 F du taux de l'allocation supplémentaire porté à 800 F à compter du 1^{er} janvier 1967 et par l'augmentation du nombre des bénéficiaires.
- le Fonds national de surcompensation des prestations familiales: + 15 millions de francs (dotation 1966: 350 millions).
- le Fonds spécial institué par la loi du 10 juillet 1952 assurant la mise en œuvre du régime de vieillesse des personnes non-salariées: + 6 millions (dotation 1966: 29 millions).

Le supplément est justifié par la majoration bisannuelle de 100 F du montant de l'allocation et par l'augmentation du nombre des bénéficiaires.

En revanche, une économie de 89.786.000 F a pu être effectuée au titre des retraites des anciens agents français des établissements publics, offices et sociétés concessionnaires de services publics d'Algérie, du Maroc, de Tunisie et des anciens T. O. M. du fait que sur 26.210 intéressés, 239 seulement ne sont pas encore reclassés.

TITRE V

Investissements exécutés par l'Etat.

A. — CAPITAL DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE

Le crédit de 1.362 millions de francs est affecté à concurrence de :

- 1.059 millions de francs pour une dotation en capital à E. D. F.;
- 103 millions de francs pour une dotation en capital à Gaz de France;
- 200 millions de francs pour l'augmentation des fonds de dotation en capital des diverses entreprises publiques ou sociétés d'économie mixte, notamment : Renault, Sud-Aviation, S. N. E. C. M. A. et Mines domaniales de potasse d'Alsace.

On sait qu'en dehors des « apports en capital » les entreprises nationales reçoivent de l'Etat :

- des concours sous forme de subvention ;
- des versements correspondant tantôt à des services rendus, tantôt à des charges qui ont un certain caractère d'intérêt public.

Il a paru utile à votre Commission de faire le point dans ce domaine et vous trouverez en annexe une série de notes donnant la situation de chacune des grandes entreprises.

Pour chacune d'elles sont retracés :

- 1° Les remaniements de tarifs;
- 2° Les éléments de la situation financière ;
- 3° Les résultats d'exploitation faisant mention des divers concours de l'Etat;
- 4° Les dépenses d'investissements et les conditions de leur financement.

On ne manquera pas de conclure qu'il y a là une situation extrêmement préoccupante qui se concrétise dans les remarques ci-dessous :

- De 1960 à 1966 inclus (prévisions) :
- 1. Pour E. D. F., les dotations en capital atteignent 8.135 millions de francs.
- 2. Pour les Charbonnages de France, le montant des subventions est de 2.945 millions de francs (elles ont progressé de 50 à 772 millions).
- 3. Pour Gaz de France les subventions s'élèvent à 271 millions de francs; (apparues en 1964 elles ont progressé de 67,2 à 121 millions).
- 4. Pour la R. A. T. P., le montant des subventions publiques (Etat et collectivités locales) se chiffre à 3.387 millions de francs (elles ont progressé de 161 en 1958 à 754 millions en 1966).
- 5. Pour la S. N. C. F. le concours de l'Etat revêt plusieurs formes :

\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	de francs.)
- Remboursements des tarifs réduits	4.009
- Contributions conventionnelles (entretien de la voie et	
passages à niveau)	5. 768
— Charges de retraite	3.722
— Indemnités compensatrices	1.555
— Subventions d'équilibre	5.3 26
Ensemble	20.380

Les subventions ont varié de 186 millions en 1960 à 1.477 millions en 1966 après avoir passé par un maximum de 1.625 millions en 1965.

Pourquoi certaines entreprises reçoivent-elles des dotations en capital et d'autres des subventions ? Il y a là un point sur lequel votre Commission a souhaité d'être éclairée.

. .,

B. — AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU LITTORAL LANGUEDOC-ROUSSILLON

On trouvera en annexe une note sur l'aménagement du Languedoc-Roussillon.

L'autorisation de programme ouverte dans le budget de 1967, soit 58 millions de francs ainsi que celle qui a été ouverte en 1966 (35 millions) et celle qui le sera en 1968 concernent les équipements généraux (routes, adductions d'eau, ports) que nécessite la mise en place de deux stations qui devraient fonctionner d'une manière partielle dès la saison de 1967 et être terminées pour la saison de 1968.

C. — DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE

On trouvera en annexe la liste des opérations financées en 1966. Pour 1967, les dotations ouvertes (30 millions en autorisations de programme et 20 millions en crédits de paiement) comme en 1966 permettront d'achever certaines opérations lancées au cours des années précédentes dont la plus importante est le transfert à Rennes du service des télécommunications des armées et de lancer des opérations nouvelles dont la liste n'est pas encore arrêtée.

D. — PROGRAMME CIVIL DE DÉFENSE

Votre Commission s'est étonnée de la modicité du crédit inscrit. Il lui a paru nécessaire de faire le point sur cette question qui a suscité à différentes reprises d'importants débats. Voici les renseignements qui lui ont été fournis :

A l'exception de la continuité de l'action gouvernementale qui a un caractère interministériel, les priorités établies répondent aux objectifs inscrits dans les plans de défense des six départements ministériels suivants:

- Intérieur ;
- Information:
- Affaires sociales;
- D. O. M. et T. O. M.;
- Agriculture;
- Equipement.

Continuité de l'action gouvernementale.

Crédits affectés de 1963 à 1966 inclusivement :

Autorisations de programme: 38.500.000 F; crédits de paiement: 36.500.000 F. Crédits engagés pour:

- aménagement de sites protégés pour le Gouvernement :
 - Autorisations de programme: 21.900.000 F; crédits de paiement: 21.900.000 F.
- moyens de transmissions radio et fil, renforcement des liaisons par câbles coaxiaux:

Autorisations de programme: 16.600.000 F; crédits de paiement: 14.600.000 F. soit au total: autorisations de programme: 38.500.000 F; crédits de paiement: 36.500.000 F.

* *

Ministère de l'intérieur.

Les objectifs prioritaires intéressant le Ministère de l'Intérieur concernent :

- l'alerte aux bombardements et à la radio-activité;
- la mise à l'abri des populations;
- l'information et l'instruction de défense de la population;
- l'hébergement des sinistrés ou réfugiés;
- les transmissions.

ALERTE AUX BOMBARDEMENTS

a) Principales réalisations prévues :

Le réseau initial dont la réalisation a été entreprise en 1953 comprend essentiellement deux objectifs principaux:

- 9 bureaux généraux d'alerte (B. G. A.) à installer dans les centres de détection et de contrôle de la Défense aérienne;
- 43 bureaux de diffusion d'alerte (B. D. A.) reliés, d'une part, aux 9 B. G. A. et, d'autre part, aux 4.500 sirènes prévues dans les localités les plus menacées et les villes de plus de 4.000 habitants.

Il s'est avéré nécessaire de moderniser ce réseau de façon à réduire les délais d'alerte et à tenir compte des progrès techniques. Il est notamment prévu :

- de centraliser le déclenchement de l'alerte d'abord à l'échelon des 9 B. G. A. et ensuite du seul Bureau central d'alerte de Taverny.
- d'adapter l'équipement des B. G. A. installés dans les stations radars à celui que réalise la Défense aérienne pour ses besoins propres (S.T.R.I.D.A. II). Cette adaptation doit aller de pair avec les réalisations de l'Armée de l'Air de manière à bénéficier d'importances réductions de prix obtenues grâce aux chaînes de fabrication en cours de production;
- de constituer un réseau de télécommande radio de secours destiné à doubler le réseau filaire actuellement utilisé.

b) Principales réalisations effectuées:

Les 9 bureaux généraux d'alerte et le bureau central de Taverny sont en service; Les 43 bureaux de diffusion d'alerte sont également en état de marche; 3.000 sirènes ont été acquises; Les liaisons entre B. G. A. et B. D. A., entre les B. D. A. et les bureaux des préfectures sont réalisées à près de 100 %;

La centralisation de la télécommande est achevée pour le B. G. A. de Romilly et les 6 B. D. A. qui en dépendent;

3 liaisons avec l'Angleterre ont été installées.

c) Financement:

Crédits accordés depuis 1962: 8,3 millions (dont 1,5 million en 1966).

ALERTE A LA RADIO-ACTIVITÉ ET ÉQUIPES DE DÉTECTION

a) Principales réalisations prévues:

Réseau d'alerte. — Le premier projet établi en 1955 prévoyait l'installation d'un réseau d'appareils « basses intensités » donnant l'alarme à partir d'un certain seuil d'intensité de la radioactivité.

Ce premier plan a été réajusté compte tenu des nouveaux éléments d'ordre technique et financier intervenus et, en particulier, de la nécessité de plus en plus impérieuse de faire face à des engins thermonucléaires.

Equipes de détection. — Sur le réseau de détection doivent s'articuler des équipes chargées du contrôle de la radio-activité: au total 2.500 équipes sont prévues, chaque équipe doit comprendre six hommes spécialement entraînés, dotés d'appareils spéciaux (dosimètres et débimètres) et de vêtements de protection.

Les 2.500 centres de secours de sapeurs pompiers devront progressivement assurer le support des équipes.

b) Principales réalisations effectuées:

Un réseau de 2.500 appareils alarme radia-air couvre l'ensemble du territoire (1 appareil tous les 15 kilomètres). Des études sont en cours afin de rendre ces appareils autonomes.

760 équipes sont constituées, 467 disposent du matériel nécessaire. Ces équipes exerceront leur activité dans les intervalles du maillage.

c) Financement:

Crédits accordés depuis 1962 (dont 0.8 million en 1966): 6 millions.

ABRIS

a) Principales réalisations prévues :

- la directive du Premier Ministre du 18 mars 1964 a prescrit le recensement des possibilités d'abris offertes contre les retombées radio-actives, par les sites naturels, les bâtiments publics et les habitations privées. Ce recensement consiste à apprécier la capacité des locaux, leur coefficient de protection et, le cas échéant, les aménagements et renforcements nécessaires pour en accroître la valeur;
- d'autre part, le Service national de la Protection civile poursuit les études et les expérimentations relatives aux abris.
- b) Principales réalisations effectuées avec les crédits accordés depuis 1962, soit :
 2.9 millions.

Recensement: 0,9 million:

- 0,600 million ont été répartis entre les départements pour le démarrage du recensement (paiement des vacations, instruction des bénévoles);
- 0,300 million ont été affectés à la poursuite des études sur la protection contre le rayonnement : marché d'études avec le C.S.T.B. pour le contrôle des recensements effectués dans les départements ;

— d'autre part, 6 à 700 techniciens ont été formés et sont en mesure d'évaluer le degré de protection des immeubles.

Etudes: 2 millions:

Ces crédits ont été affectés au financement des études théoriques et pratiques concernant les abris destinés à assurer la protection des populations civiles contre les effets de l'arme atomique (effet mécanique et rayonnement). Des marchés ont été passés avec des bureaux d'étude spécialisés, des techniciens ont été recrutés.

Sur le total de 2,9 millions de francs, les crédits accordés au titre de l'exercice 1966 s'élèvent à 0.6.

Information et instruction de défense de la population

La directive du 18 mars 1964 sur l'information et la protection des populations pour le temps de guerre a souligné l'importance qui s'attache à l'instruction de défense des cadres de la Nation et à l'information générale du public.

Les mesures prévues dans ce domaine consistent essentiellement dans la diffusion de brochures, de tracts et la projection de films.

La brochure Savoir pour vivre a été tirée à 1 million d'exemplaires, plus de 500.000 ont déjà été vendus.

Trois premiers films d'une série de 4 films en couleurs consacrés à l'alerte, aux abris, à la formation du personnel et à la lutte contre le feu, sont en cours de réalisation.

39 expositions ont été organisées en 1965, 57 sont prévues en 1966.

HÉBERGEMENT

Depuis 1962, 1.200 millions ont été accordés.

350 tentes de 8 personnes sont acquises.

Les tentes sont destinées en cas de conflit à permettre l'accueil des populations sinistrées ou réfugiées. Elles sont utilisées en temps de paix en cas de catastrophes : tremblements de terre, inondations...

SERVICE DES TRANSMISSIONS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le plan du S.T.I. a été remanié en 1963-1964. Il comporte trois objectifs:

- 1º Installation d'un réseau radio-électrique Paris-province : coût 20 millions.
- Il s'agit d'un réseau par faisceaux hertziens transhorizon qui doit relier le Ministère de l'Intérieur aux préfectures des ex-igamies. Ce réseau doublera les dispositifs actuels, d'un débit insuffisant.
- 2° Construction de 20 camions « points hauts »: coût 2 millions (évaluation faite en 1961-1962).

Deux points hauts sont prévus dans chacune des dix ex-igamies.

3° Réalisations de centres mobiles de transmissions dans certaines préfectures. Six centres dans un premier stade, chaque centre revient à plus de 0,100 million.

Depuis 1962 la somme de 2,240 millions a été affectée aux deux derniers objectifs:

- 2,150 pour la construction de 17 camions points hauts (l'évaluation faite en 1961-1962 : 2 millions pour vingt points hauts, est dépassée) ;
- 0,090 pour l'étude d'un prototype de centre de transmission mobile de préfecture.

* *

Ministère de l'Information.

Le plan initial élaboré en 1961-1962 a été profondément modifié compte tenu des progrès techniques intervenus et de la priorité donnée par le Conseil de Défense au fonctionnement continu de l'O.R.T.F.

Les objectifs poursuivis par le Ministère de l'Information répondent à cette priorité, ils tendent :

- 1° A assurer l'autonomie de fonctionnement des onze postes émetteurs ondes moyennes de l'O.R.T.F.;
- 2° A rendre autonomes les vingt-quatre postes émetteurs de télévision et de modulation de fréquence en les dotant de groupes électrogènes;
- 3° Enfin à doubler les postes émetteurs de radiodiffusion par des postes émetteurs mobiles de 100 kW sur voiture.

RÉALISATIONS EFFECTUÉES

Les différentes opérations prévues pour assurer l'autonomie des onze postes émetteurs ondes moyennes de radiodiffusion seront achevées à la fin de l'année 1966:

- douze centres récepteurs mobiles ont été achetés (un centre placé auprès de chacun des onze postes emetteurs et le douzième auprès de la station Andorre I). Ces centres récepteurs mobiles sont destinés à permettre aux stations ondes moyennes de se reprendre mutuellement et surtout de reprendre les émissions des stations mobiles sur ondes courtes accompagnant le P.C. gouvernemental;
- sept groupes électrogènes sur onze ont été achetés. Les quatre derniers groupes doivent être installés fin octobre 1966;
- douze valises à transistors avec magnétophone autonome seront acquises en 1966. Elles permettront en cas de coupure de courant une transmission de modulation à l'émetteur.

FINANCEMENT

Les crédits accordés de 1963 à 1966 se sont élevés au total à 4,2 millions. Ils ont été affectés au financement des opérations ci-dessus mentionnées.

* *

Ministère des affaires sociales.

(Santé publique.)

Les objectifs poursuivis par la Santé publique portent sur:

- 1° L'acquisition de matériels sanitaires de secours destinés aux postes de secours mobiles, aux centres de triage et de réanimation;
 - 2° L'enseignement des techniques médicales d'urgence;
 - 3° L'équipement des hôpitaux en moyens mobiles de secours ;
 - 4° La transfusion sanguine.

Les principales réalisations qui ont été effectuées depuis 1962 sont les suivantes :

I. - ACQUISITION DE MATÉRIELS SANITAIRES DE SECOURS

- 70 lots de matériels pour postes de secours mobiles ont été constitués, 40 nouveaux lots seront commandés en 1966. Ces lots atteignent chacun un poids de 862 kg, ils comprennent des cantines de médicaments de première urgence, du matériel chirurgical, des pansements, des appareillages pour fractures, des produits énergétiques.
- 27.600 brancards sont réalisés et affectés à des postes de secours, 6.000 seront achetés avec les crédits 1966.
- des études et expérimentations ont été poursuivies afin de définir les prototypes d'appareils à acquérir pour les centres de réanimation : insufflateurs, appareils d'oxygénothérapie, appareils de réanimation cardiaque.

II. - ENSEIGNEMENT DES TECHNIQUES MÉDICALES D'URGENCE

Des matériels d'enseignement pour le secourisme ont été acquis : mannequins, mallettes de matériel d'entraînement.

Un effort important est fait en faveur du centre de réanimation de Toulouse qui doit devenir le centre d'enseignement des techniques médicales d'urgence de toute la région. Si l'expérience entreprise réussit, le Ministre des Affaires sociales envisage de multiplier ce type de réalisation.

III. - EQUIPEMENT DES HÔPITAUX EN MOYENS DE SECOURS

La Santé publique a entrepris l'installation avec les crédits de 1966 de dispositifs liaisons radio-téléphoniques dans certains hôpitaux et sur des ambulances. Ces dispositifs serviront en temps de paix (notamment pour les accidents de la route) et en temps de guerre, les ambulances dotées de radio-téléphonie pourraient servir de P. C. aux médecins chefs des postes de secours.

IV. — TRANSFUSION SANGUINE

Des stocks de plasma sec ont été constitués, notamment dans les centres de Lyon et de Toulouse.

Des appareils (autoclaves, dessicateurs, et différents appareillages techniques) ont été acquis pour les centres de Versailles, Auxerre, Marmande, Agen.

Des subventions ont été accordées pour l'extension ou la création de centres de transfusion (Rouen, Chambéry, Carcassonne, Béziers, Tours).

Total 8,20 millions.

Les crédits accordés en 1966 se chiffrent à 2 millions.

Ministère d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer.

Une seule dotation a été attribuée en 1962 à ce Ministère.

Elle s'élève à 0,300 million et a permis l'installation :

- de 76 appareils d'alerte dans les Antilles, la Guyane et à Saint-Pierre et Miquelon;
 - d'un appareil enregistreur à la station météorologique de Fort-de-France.

* *

Ministère de l'Agriculture.

Les principales activités de défense du Ministère de l'Agriculture s'exercent dans deux domaines distincts:

- La production agricole: maintien et orientation de la production agricole, protection du cheptel et des cultures contre les dangers atomiques, biologiques et chimiques, contrôle des eaux;
- Le ravitaillement alimentaire: préparation de la mise sur pied des bureaux de ravitaillement, préparation du contrôle et de la répartition des denrées alimentaires, problèmes des stocks.

PRINCIPALES RÉALISATIONS EFFECTUÉES

Production agricole. - 0,900 million a été accordé dont 0,700 en 1966.

Les crédits attribués ont été affectés:

— à l'équipement des laboratoires spécialement choisis en raison de leur importance et de la valeur technique de leur personnel:

Laboratoire de l'école d'Alfort (achat d'un spectromètre gamma);

Centre de recherche d'Antony (appareils détecteurs de la radioactivité de l'eau et décontamination);

Laboratoires appartenant au Service vétérinaire et au Service de la répression des fraudes (appareils de détection de radio-éléments dans les denrées d'origine animale et végétale);

— à la réalisation d'un prototype de camion laboratoire tous terraîns permettant l'étude et l'essai, sur véhicule, des appareils de contrôle et de décontamination.

Ravitaillement alimentaire. — Un effort important a été fait dès 1962, au total 7,5 millions de francs ont été attribués

Il est en effet apparu nécessaire d'imprimer et de répartir dans les préfectures et sous-préfectures une première tranche de titres d'alimentation (cartes de consommateurs et feuilles de tickets) afin d'éviter en cas de crise la dilapidation des stocks. Les différentes opérations correspondantes se sont échelonnées sur trois années et sont achevées.

×

Ministère de l'Equipement.

(Travaux publics et Transports.)

La majorité des objectifs des Travaux publics et des Transports (Transports routiers, aériens, maritimes, Entreprises de travaux publics) n'entrent pas dans le cadre des priorités définies depuis 1963 par le Gouvernement.

Aussi, les crédits accordés sont modestes : 0,500 million en 1962 et 0,600 million en 1965.

Ils ont été affectés :

	Million de francs.
- à l'aménagement de sites protégés	0,600
— au fichier des entreprises de transports	0,145
- au financement de l'exercice Fallex 62	0,355

* *

Au terme de cet exposé, je dois ajouter que votre Commission a estimé que l'on faisait en la matière preuve d'une grande parcimonie, que la population de la France n'était guère défendue contre une attaque atomique.

E. — EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

La liste des opérations prévues pour 1967 figure en annexe. Les autorisations de programme s'élèvent à 59,4 millions (62,4 millions en 1966) et les crédits de paiement à 50,4 millions (45 millions en 1966).

TITRE VI

Les subventions d'investissement accordées par l'Etat.

A. — Conversion et décentralisation

Les dotations pour 1967 du chapitre 64-00 sont en forte augmentation : sur un total de 110 millions de francs en autorisations de programme (au lieu de 85 millions en 1966) :

- 97 millions concernent les *primes spéciales d'équipement* dont le nouveau régime a été fixé par le décret du 21 mai 1964 : l'assouplissement des modalités d'octroi et l'extension du champ d'application des aides se traduisent par une forte augmentation des entreprises bénéficiaires ;
- 13 millions concernent l'aide spéciale temporaire pour la conversion des chantiers navals.

S'agissant des actions de conversion en Bretagne, financées sur les dotations du chapitre 64-02, on constate une augmentation de 50 %: 15 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement. Ces crédits sont destinés à poursuivre l'action menée depuis 1962 en faveur de la région d'Hennebont.

La Commission des Finances souhaite que les mesures intervenues ou à intervenir pour assurer le remploi du personnel laissé sans activité sur les bases d'Orléans et de Châteauroux ainsi que dans la région de l'Est, soient assez rapides et assez efficaces pour se situer à la hauteur du problème posé.

Plus généralement, elle estime qu'un effort doit être fait pour prévoir les conversions espérées et en prévenir les conséquences. Il y a là un domaine qui appelle une politique plus active et mieux coordonnée que par le passé.

***** *

B. — CONSTRUCTION DE MATÉRIEL AÉRONAUTIQUE

D'une année sur l'autre, les autorisations de programme passent de 23 à 40 millions de francs et les crédits de paiement de 78 à 85 millions de francs.

Les avances consenties à partir de ces crédits serviront à poursuivre les programmes concernant l'hélicoptère Alouette-IV (Sud-Aviation) et le radar Cyrano-III (C. S. F.) et à lancer des opérations nouvelles choisies dans la liste suivante :

- Turboméca: accélération du Turmo-III pour Alouette-IV et Super-Frelon;
- Centre-Est aéronautique : appareil léger DR-300 ;
- Wassner-Aviation : appareil léger W-50 ;
- Dassault: Modification Mystère-XX;
- Sud-Aviation: hélicoptère SA-340;
- Potez ou Sud-Aviation : appareil Paris-III ou bi-Astazou.

* *

C. — Aménagement de la vallée du Rhône

Ce chapitre nouveau est doté de 20 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement destinés à la Compagnie nationale du Rhône pour le financement d'une partie des investissements nouveaux qui lui incombent puisqu'il est apparu que la totalité des travaux concernant les chutes nouvelles ne pouvait être rentabilisée par la seule production d'électricité.

Le montant de ces travaux pour le V° Plan a été estimé à 411 millions de francs ainsi répartis :

- 100 millions couverts par l'emprunt;
- 100 millions en provenance du budget du Ministère de l'Equipement ;
- 100 millions en provenance du budget de l'Agriculture;
 - 10 millions en provenance du F. I. A. T. pour 1966;
- 101 millions en provenance du budget des Charges communes.

Ils concernent l'aménagement des chutes de Vallabrègues, Saint-Vallier et Avignon et le palier d'Arles.

***** :

D. — Urbanisme

L'équipement de base des grands ensembles (chapitre 65-00) bénéficiera de 65 millions de francs d'autorisations de programme (90 millions en 1966) et de 55 millions de crédits de paiement (40 millions en 1966) qui doivent permettre de financer des opérations intéressant les grands ensembles urbains, et notamment des travaux d'infrastructure. L'accent sera mis en 1966, conformément aux orientations du V° Plan, sur les travaux de voirie urbaine intéressant les villes en expansion.

Les opérations engagées du 1er janvier au 1er octobre 1966 s'analysent comme suit :

Mi	llions de francs.
Etudes générales des projets	3,5
Travaux d'assainissement	14,5
Travaux de voirie urbaine	67,5
Travaux de voirie nationale	40,7
Travaux de télécommunication liés à des travaux de voirie	0,5
-	126,7

Pour l'aide aux villes nouvelles, une autorisation de programme de 30 millions de francs est demandée pour la poursuite des opérations concernant Evry et Cergy-Pontoise.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget des Charges communes du Ministère de l'Economie et des Finances pour 1967.

ANNEXES

ANNEXE I

LA DETTE PUBLIQUE

Evolution de la Dette publique.

DATES	DETTE extérieure.	DETTE intérieure. (1) (En milliare	MONTANT de la dette publique. Is de francs.)	VARIATION annuelle.
1° janvier 1954	12,41	41.77	54,18	5,46
1° janvier 1955	11,20	45,29	56,49	2,31
1° janvier 1956	10,27	48,41	58,68	2,19
1er janvier 1957	9,54	55,41	64,95	6,27
1er janvier 1958	9,97	61,91	71,88	6,93
1er janvier 1959	13,83	67,61	81,44	9,56
1° janvier 1960	14,10	71,16	85,26	3,82
1° janvier 1961	13,07	73,00	86,07	0,81
1er janvier 1962	10,57	76,07	86,64	0,57
1° janvier 1963	7,30	80,95	(2) 88,25	(2) 1.61
1er janvier 1964	6,07	86,12	92,19	3,94
1° janvier 1965	5,60	85,18	90,78	2,59
1er janvier 1966	4,83	83,22	88,05	_ 2,73
30 juin 1966	4,55	81,86	86,41	1,66

⁽¹⁾ Série homogène comprenant la dette des P. T. T. et jusqu'au 1° janvier 1959 inclus celle de la Caisse autonome d'amortissement, aujourd'hui supprimée, de la R. T. F., devenue établissement public. Ne comprend pas les correspondants du Trésor.

(2) La différence avec les chiffres précédemment cités résulte de l'inclusion de certains emprunts des P. T. T. qui ne figuraient pas jusqu'à présent à la Dette publique.

Dette extérieure au 31 décembre.

	1949	1955	1958	1961	1963	1963	1964	1965	Au 30 sep- tembre 1966.
•		•	•	(Millions	de dollar	·s.)			
Long terme Moyen terme Court terme	2.790,6 208,9 176,6	2.336,2 » 88,2	2.040 173,8 879,6	1.743,8	1.047 . > >	683,2	657,7 >>	454,7 » »	361,3
Totaux	3.176,1	2.424,4	3.093,4	1.743,8	1.047	683,2	657,7	454,7	361,3

Dette flottante.

· A	AVANCES de la Banque de France et des autres instituts d'émission.		BONS DU TRESOR et traites de dépenses publiques.	CHARGE D'INTERET des bons du Trésor et traites de dépenses publiques (crédits votés).	
	,		En milliards de francs.)	
1913		»	0,01	>>	
1929	• • • • • • • • • • •	0,03	0,28	0,01	
1939	······	0,51	0,85	0,03	
1949		7,72	9,49	0,26	
1955		7,04	22,65	0,76	
1956	*	6,33	24,96	0,98	
1957		10,85	25,77	1,02	
1958		10,85	28,75	1,10	
1959	• •	9,14	34,70	0,93	
1960	γ. ·	7, 4 0	39,39	1,32	
1961		8,86	41,95	1,49	
1962		8,67	47,79	1,57	
1963		8,77	50,93	1,65	
1964		9	48,09	1,89	
1965		7,13	49,69	2,11	
1966		9,39 (a)	46,76 (a)	1,54	

⁽a) Situation au 31 juillet 1965.

Bons du Trésor.

		1	
NATURE DES BONS	1966	1967	DIFFERENCE
	:	(En francs.)	
Bons à 1 an sur formules	52.500.000	85.910.000	+ 33.410.000
Bons à 2 ans sur formules	102.000.000	160.000.000	+ 58.000.000
Bons à intérêt progressif d'une durée de 3 ans	327.250.000	316.120.000	11.130.000
Bens à 3 ou 5 ans	614.250.000	1.014.690.000	+ 400.440.000
Certificats de trésor erie :			
Catégorie A	Mémoire.	Mémoire.	*
Catégorie B	Mémoire.	Mémoire.	•
Catégorie C	137.500.000	Mémoire.	137.500.000
Bons en compte courant à 1 an d'échéance	309.500.000	515.000.000	+ 205.500.000
Totaux	1.543.000.000	2.091.720.000	+ 548.720.000

Découvert et couverture.

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965			
	(En milliards de francs.)										
Solde comptable	— 6,90	- 6,28	4,15	4,38	- 6,09	— 8,21	1,58	+ 0,19			
Solde réel, variation de l'en- dettement et des encais- ses	— 9,51	— 6,76	4,01	— 4,10	(a) — 4,96	— 8, 4 8	— 1,58	+ 0,49			
Couverture:						-					
Dette	+ 9,32	+ 4,31	+ 0,75	+ 0,50	+ 0,97	+ 3,51	1,80	3,04			
Correspondants	0,19	+ 4,53	+ 3,25	+ 3,88	+ 4,99	+ 5,34	+ 3,20	+ 3,02			
Encaisse	+ 0,38	— 2,08	+ 0,01	— 0,28	1,00	— 0,37	+ 0,18	 0,46			

⁽a) Compte tenu du remboursement de 1,05 milliard de francs de prêts de la Banque de France à l'Etat, en application de la convention du 3 mai 1962 (loi n° 62-643 du 7 juin 1962).

	MONTANT	вир	GET	DETTE IN	VTERIEURE		TOTAL DE	LA DETTE	CHARGE DE	LA DETTE		
ANNEES	du revenu national.	revenu Montant. Pourcentage. I		Long terme.	Court terme et avances.	DETTE extérieure.	Montant.	Pourcentage par rapport au revenu national.	Montant.	Pourcentage par rapport au budget.		
	(En millions de francs.)											
1913	530	50,67	9,56	312	8	*	320	60,38	9,33	18 ,4 1		
1929	3.900	(a) 588,50	15,09	1.830	1.090	*	2.920	74,87	263,10	44,71		
1939	4.330	1.501,16	34,67	3.010	1.730	130	4.870	112,47	139,95	9,32		
1949	67.300	12.820	19,05	9.630	17.530	11.880	39.040	58,01	758,05	5,91		
1959	203.000	(b) 54.802	27,00	26.100	43.840	14.100	84.040	41,40	2.715	4,95		
1960	226.900	(b) 58.011	25,57	24.790	46.930	13.070	84.790	37,37	2.830	4,87		
1961	244.000	(b) 62.861	25,74	23.910	50.810	10.570	85.290	34,93	2.919	4,64		
1962	272.400	(b) 70.098	25,73	22.500	55. 4 60	7.300	86.260	31,67	2.918	4,16		
1963	300.100	(b) 77.740	25,90	24.130	59.570	6.070	89.770	30,09	2.834	3,65		
1964	327.400	(b) 86.310	26,36	23.930	58.438	5.600	87.968	27,06	3.106	3,59		
1965	346.800	(b) 92.336	26,62	23.306	56.811	4.828	84.945	24,5	(c) 3.329	3,61		

⁽a) Budget pour quinze mois.

⁽b) Dépenses à caractère définitif (non compris les comptes d'affectation spéciale).

⁽c) Charges effectives, chiffres provisoires.

Evolution de l'endettement public depuis 1952

1° Total de l'endettement public.

DESIGNATION	FIN 1952.	FIN 1953.	FIN 1954.	FIN 1955.	FIN 1956.	FIN 1957.	FIN 1958.	FIN 1959.	FIN 1960.	FIN 1961.	FIN 1962.	FIN 1933.	FIN 1964.	FIN 1965.	AU 30 juin 1966.
						(]	En milli	iards de	francs	.)					
I. — Dette intérieure	35,74	41,77	45,29	48,41	55,41	61,91	67,61	71,16	73 »	76,07	80,95	86,12	85,18	83,22	81,86
A. — Dette perpétuelle	1,08	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	0,75	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	0.55	0.55
B. — Dette à moyen et long terme	12,90					l	l	1	25,52	24,71	23,94	1		25,85	25,16
C. — Bons du Trésor et certificats de		:												(1)	
trésorerie	15, 24	17,93	20,55	22,65	24,96	25,77	28,75	34,70	39,53	41,95	47,79	50.93	49.45	49.69	46.76
D. — Dette envers l'Institut d'émission.	6,52	· '	,					1					-,	-,	,
	====														
II. — Dette extérieure	12,98	12,41	11,20	10,27	9,54	9,97	13,83	14,10	13,07	10,57	7,30	6,07	5,60	4,83	4,55
III. — Dépôts des correspondants et insti-								'			_				
tuts d'émission de la zone franc	12,06	14,49	16,06	19,20	21,79	24,87	24,69	29,16	32,11	35,97	40,95	46,49	50,09	53,12	54,43
Total de la dette publique (I+II).	48,72	54 ,18	56,49	58,68	64,95	71,83	81,44	85,26	86,07	86,64	88,25	92,19	90,78	88,05	86,41
Total de l'endettement intérieur		====	====	====	====	====	======		====			====		=====	
(I + III)	47,80	56,26	61,35	67,61	77,20	86,78	92,30	100,32	105,11	112,04	121,90	132,61	135,27	136,34	136,29
Total général de l'endettement (I + II + III)	60,78	68,67	72,55	77,88	86,74	96,75	106,13	114,42	118,18	122,61	129,20	138,68	140,87	141,17 (1)	140,84

⁽¹⁾ Un emprunt d'un milliard de francs a été émis le 11 octobre 1965.

Evolution de l'endettement public depuis 1952 (suite).

2° Pourcentage des diverses catégories de l'endettement par rapport au total.

DESIGNATION	FIN 1952.	FIN 1953.	FIN 1954.	FIN 1955.	FIN 1956.	FIN 1957.	FIN 1958.	FIN 1959.	FIN 1960.	FIN 1961.	FIN 1962.	FIN 1963.	FIN 1964.	FIN 1965.	AU 30 juin 1966.
I. — Dette intérieure	58,8	60,8	62,4	62,2	63,9	64	63,7	62,2	61,8	62,1	62,5	62,1	63,1	59	58,1
A. — Dette perpétuelle	1,8	1,4	1,4	1,3	1,1	1	0,7	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
B. — Dette à moyen et long terme	21,2	20,5	21,5	22,8	26,7	25,1	25,7	23,4	21,6	20,2	18,3	18,7	19,5	18,3	17,8
C. — Bons du Trésor et certificats de															
trésorerie	25,1	26,1	28,3	29,1	28,8	1	27.1	30,3	33,4	34.2	37,1	36,7	36,7	35,2	33,2
D. — Dette envers l'Institut d'émission	10,7	12,8	11,2	9	7,3	11,2	10,2	8	6,3	7,2	6,7	6,3	6,5	5,1	6,7
II. — Dette extérieure	21,4	18,1	15,4	13,2	11	10,3	13	12,3	11	8,6	5,7	4,4	4,1	3,4	3,2
III. — Dépôts des correspondants	19,8	21,1	22,2	24,6	25,1	25,7	23,3	25,5	27,2	29,3	31,8	33,5	32,8	37,6	38.7
Total général de l'endettement	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Volume de la dette.

31 DECEMBRE	1913	1929	1939	1949	1955	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (3)
Montant de la dette (1) Dette en milliards de francs 1961 (2)	32	292	487	3.905	5.868	8.144	8.526	86,07	86,64	88,25	92,19	90,78	88,05	86,41
	68,8	105,1	151	74,6	81	91,2	90,4	88,4	86,64	85,01	84,58	82,05	75,58	71,77

- (1) En milliards de l'unité monétaire en cours pendant l'année considérée.
- (2) Conversion effectuée d'après la moyenne des prix de gros et de détail.
- (3) Au 30 juin 1965.

Variations de la dette extérieure.

1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965				
	(En millions de francs.)											
+ 430	+ 3.860	+ 270	1.030	 2 .500	— 3.270	— 1.230	— 470	— 772				

Variations de la circulation des bons du Trésor.

DESIGNATION	1957	1958	1959 (En mi	1960 Lliards de	1961 francs.)	1962	1963	1964	1965	Au 50 juin 1965.
	i	ł	1	1	1	1 :	I	ı	l	l
Certificats de Trésorerie et bons du Trésor		+ 2,97	+ 5,95	+ 4,8	+ 2,44	+ 5,84.	+ 3,13	 1,47	+ 0,24	2,93
Dont sur formules	+ 1,07	+ 1,15	+ 3,23	+ 3,4	+ 3,72	+ 3,44	+ 2,29	+ 0,67	+ 0,12	0,25
Dont en c/c	0,26	+ 1,82	+ 2,72	+ 1,4	1,28	+ 2,40	+ 0,84	2,14	+ 0,12	268,00

ANNEXE II

SITUATION FINANCIERE CUMULATIVE CONNUE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT. — PRINCIPALES OPERATIONS ENGAGEES DEPUIS UN AN ET RYTHME DE REALISATION DES OPERATIONS EN COURS

I. — Situations financières.

1º PREMIER FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Au 31 décembre 1965 et au 30 juin 1966, la situation financière cumulative du premier Fonds européen de développement (F. E. D.), institué par l'article premier de la Convention d'application du Traité de Rome, relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté, se présentait de la manière suivante:

a) Contributions.

La totalité des contributions prévues par l'annexe A de la Convention précitée avait été versée au 31 décembre 1962 (581,25 millions d'unités de compte) par les Etats membres, soit un montant de 2.865.560.000 F environ.

b) Engagements et paiements.

En ce qui concerne les autorisations d'engagements et les paiements effectifs, tant au 31 décembre 1965 qu'au 30 juin 1966, la situation cumulative du Fonds susvisé peut être résumée ainsi:

	AU 31 DEC	EMBRE 1965	AU 30 JUIN 1966			
	En millions d'unités de compte.	En millions de francs (1).	En millions d'unités de compte.	En millions de francs (1).		
Autorisations d'engagements	577.034	2.844.780	577.034	2.844.780		
Paiements effectifs	297.746	1.858.890	340.843	1.680.360		
Solde restant à engager	4.216	20.780	4.216	20.780		
Solde restant à payer	283.504	1.006.670	240.407	1.185,200		

⁽¹⁾ Chiffres arrondis.

2° DEUXIÈME F. E. D.

a) Contributions.

L'article 16 de la Convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache signée à Yaoundé le 20 juillet 1963, a prévu le versement d'un montant total de 730 millions d'unités de compte soit 3.604 millions de francs environ.

Aucune contribution n'a cependant été appelée en raison de la situation de trésorerie excédentaire du premier F.E.D. dont les disponibilités représentent encore près de la moitié des versements effectués; mais des appels de fonds sont prévus pour le prochain exercice.

b) Engagements et paiements.

La Convention de Yaoundé instituant le deuxième F. E. D. est entrée juridiquement en vigueur le 1^{rt} juin 1964. Pour les engagements l'exercice s'établit du 1^{rt} juin au 31 mai de l'année suivante.

Dauxième F. E. D. — Engagements autorisés.

	EN UNITE de compte.	EN FRANCS (1)
Première année : 1° juin 1964 au 31 mai 1965	124.654.000	614.550.000
Deuxième année: 1er juin 1965 au 31 mai 1966	146.944.000	724.450.000
Total des engagements après deux ans d'exé- cution	271.598.000	1.339.000.000

(1) Chiffres arrondis.

Deuxième F. E. D. — Situation des paiements.

	EN UNITE de compte.	EN FRANCS (1)
Paiements effectifs au 31 décembre 1965	22.264.000	109.765.000
Paiements effectifs au 31 août 1966	47.608.000	234.710.000
Total des paiements	69.872.000	344.475.000

(1) Chiffres arrondis.

II. — Principales opérations engagées depuis un an et rythme des réalisations prévisibles.

1° PREMIER F. E. D.

La situation n'a pas évolué depuis le 31 décembre 1965. On peut considérer que la totalité du premier F. E. D. est engagée depuis cette date. Le reliquat de 4.216 u. c., soit 20.780 F, est relativement faible en rapport de la dotation initiale du Fonds. Cette somme sera engagée à l'occasion d'un dépassement de crédit, ou de toutes autres modifications susceptibles d'intervenir dans une ou plusieurs des décisions de financement déjà approuvées.

2° DEUXIÈME F. E. D.

D'après les renseignements qui ont pû être recueillis auprès des Services de la Communauté économique européenne, il ressort : qu'au 31 mai 1966, 131 décisions de financement avaient été approuvées, représentant un montant de 271,598 millions d'unités de compte, soit un montant de 1.339,000 millions de francs environ.

Si le premier F. E. D. a dû attendre la troisième année pour atteindre son rythme de croisière normal, en revanche, le deuxième F. E. D., qui bénéficie de l'expérience acquise et des structures mises en place pour le premier F. E. D., a tout de suite connu un rythme satisfaisant.

*

Situation des engagements du deuxième F. E. D. au 31 mai 1966.

ETATS, PAYS OU TERRITOIRES bênéficiaires.	EN MILLÆRS d'U. C.	EN MILLIERS de francs.
A. — E. A. M. A.		
Royaume du Burundi	4.023	19.862
République fédérale du Cameroun	16.305	80.500
République Centrafricaine	9.874	48.748
République du Congo	8.862	43.751
République démocratique du Congo	21.165	104.491
République de Côte-d'Ivoire	35.054	173.061
République du Dahomey	8.140	40.187
République Gabonaise	2.378	11.740
République de Haute-Volta	2.605	12.860
République Malgache	43.676	215.628
République du Mali	6.628	32.722
République Islamique de Mauritanie	11.484	56 .696
République du Niger	8.647	42,690
République Rwandaise	6.609	32.628
République du Sénégal	28.849	142.427
République de Somalie	9.801	48.387
lépublique du Tchad	22.250	109.848
Lépublique Togolaise	2.637	13.018
Total E. A. M. A	248.987	1.228.244
B. — P. T. O. M D. O. M.		
Antilles néerlandaises	3.065	15.132
Archipel des Comores	377	1.861
Côte française des Somalis	622	3.070
Ruadeloupe	375	1.851
a Réunion	4.051	20.000
Surinam	188	928
Total P. T. O. M. A	8.678	42.842
nterventions non réparties	13.933	68.787
Total général	271.598	1.339.873

ANNEXE III

PROGRAMME 1966-1967 DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

L'A.I.D. n'établit pas à proprement parler, un « programme », car les projets qu'elle envisage nécessitent des études et des négociations dont l'issue et la durée sont incertaines. Cependant, l'administration de l'A.I.D. tient les gouvernements informés de ses intentions et des progrès enregistrés dans l'avancement des divers projets en cours.

D'après les informations actuellement disponibles, l'activité de l'Association internationale de développement (A. I. D.) pour l'année financière allant du 1° juillet 1966 au 30 juin 1967 (1) pourrait se définir de la manière suivante :

Montant total des engagements prévus: 440 millions de dollars se décomposant comme suit:

- Asie: 310 millions de dollars;
- Afrique et autres pays : 130 millions de dollars.

Depuis le 1^{er} juillet un certain nombre des crédits ainsi prévus ent été effectivement accordés notamment :

- un crédit de 150 millions de dollars à l'Inde;
- un crédit de 1 million de dollars au Pakistan;
- un crédit de 10 millions de dollars à Madagascar en vue de la construction de routes;
 - un crédit de 13 millions de dollars à la Tunisie pour des constructions scolaires.

Il n'est pas possible, pour la raison indiquée ci-dessus, de donner pour l'instant d'indications plus précises sur la répartition géographique des crédits dont l'engagement est prévu pour 1966-1967. Il convient toutefois de souligner qu'au cours des dernières années la part de l'Europe dans les crédits de l'A. I. D. a été à peu près nulle et celle du continent américain peu importante ainsi qu'il ressort du tableau ci-après:

Les prêts accordés par l'A.I.D. au cours des exercices écoulés ont été les auivants:

	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66
		(Milli	ons de d	olairs U.	5. A.)	
Afrique	13	2,8	18,5	20,1	62,3	28,4
Asie et Moyen-Orient:						
Inde	60	62	178	90	95	191
Pakistan	»	21	11,5	146,5	90,8	57,2
Autres pays	*	17,3	40,7	15	3,5	Néant.
Europe	»	Néant.	Néant.	Néant.	39	Néant.
Continent américain	28	31	11,35	11,6	18,5	7,5
	101	134	260	283,2	309,1	284,1

⁽¹⁾ Année financière normale de l'A. I. D.

Au cours d'une récente visite du Président de l'A. I. D., le Ministre des Finances et de l'Economie a attiré son attention sur le faible pourcentage des crédits accordés aux pays africains. Si, comme son Président, en a donné l'assurance, l'A. I. D. tient compte de cette observation, on devrait assister, au cours des mois à venir à une progression en volume des prêts à l'Afrique francophone. La négociation sur l'octroi à l'A. I. D. d'une deuxième tranche de ressources supplémentaires, actuellement en discussion, nous fournira d'ailleurs l'occasion d'insister sur ce point.

* *

On peut d'ores et déjà mentionner qu'en ce qui concerne les pays de la zone franc un certain nombre de projets, sans avoir abouti, ont atteint un stade d'élaboration suffisant pour que leur conclusion paraisse probable avant la fin de l'exercice 1967. Il s'agit des projets suivants:

1966	Cameroun (développement)	13	millions	de	dollars.
	Sénégal (Chemin de fer)	7			-
	Mali (Chemin de fer)	9			
	Total	29	millions	de	dollars.
1967	Cameroun (routes)	8	millions	đe	dollars.
	Cameroun (agriculture)	10	_	-	
•	Madagascar (routes)	5			
	Total	23	millions	de	dollars.

ANNEXE IV

SITUATION FINANCIERE DES GRANDES ENTREPRISES NATIONALES

Charbonnages de France.

I. — Situation financière. — Résultats d'exploitation.

Ce n'est que depuis 1960 que les houillères nationales reçoivent des « subventions à la modernisation et à la reconversion ». Jusqu'à la crise charbonnière de 1958-1959, elles avaient pu équilibrer leur exploitation grâce à leurs gains de productivité ou à l'augmentation des prix de vente qui était encore possible à une époque où la concurrence était moins vive sur le marché de l'énergie.

En six ans, le déficit a été multiplié par 7, et la subvention de l'Etat par 15:

	DEFICIT du compte d'exploitation.	SUBVENTION de l'Etat.
	(En millions	de francs.)
1960	158	50
1961	344	150
1962	491	200
1963 (1)	. 892	673
1964	631	475
1965	926	625
1966 (prévisions)	1.100	772
	4.542	2.945

⁽¹⁾ Année non significative en raison de la grève du mois de mars.

Le déficit des Charbonnages en 1966 sera vraisemblablement supérieur à ce qui est prévu car les causes mêmes de ce déficit se renforcent d'année en année: en raison d'une production excédentaire de plus en plus difficile à placer sur un marché soumis à la concurrence des autres sources d'énergie, les stocks de houille s'accroissent rapidement (10.670.000 tonnes au début d'octobre 1966); le prix de revient qui subit le poids des charges financières et surtout celui des hausses de salaires augmente plus vite que le rendement; le prix de vente à tendance à baisser constamment.

II. — Investissements et financement.(En millions de francs.)

NATURE du financement.	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (prévisions)
Ressources propres	96	119	275	253	<u> </u>	77	— 91	— 100,5
F.D.E.S	240	150	110	105	60	100	50	40
Marchés financiers	154	277	118	526	364	»	100	350
Autres ressources externes	26	42	 58	9	72	249	268	78,3
Total	516	504	445	369	281	272	327	367,8

Electricité de France.

I. — Mesures tarifaires (depuis 1958).

Janvier 1959	+7 %
Juin 1963	+7 %
Août 1964	+ 1,75 %
Août 1965	+ 1,85 %
Août 1966	+ 1,85 %

II. — Situation financière. — Résultats d'exploitation.

L'équilibre de l'exploitation d'E. D. F. a été à peu près assuré sous réserve des fluctuations dues à la plus ou moins bonne hydraulicité, par les mesures tarifaires intervenues.

Le principal problème qui se pose pour l'établissement est celui du financement de ses investissements. En effet, outre qu'ils entrent pour une large part dans le coût de production, le volume des investissements nécessaires croît régulièrement parce que la consommation d'électricité double tous les dix ans. L'établissement doit donc installer, pendant cette période, autant de moyens de production qu'il en existait au début de la période, et, en outre, pourvoir au remplacement des équipements retirés du service. Le réseau de transport et de distribution doit également s'adapter à une consommation accrue.

Le financement de ces investissements est assuré par les ressources propres, l'emprunt et les dotations en capital.

Les ressources propres, qui dépendent directement du niveau des tarifs, n'assurent qu'une faible part du financement (20 % en 1966), limitées qu'elles sont par les charges d'amortissement des emprunts.

L'emprunt en assure la plus grande part (55 % en 1966).

L'endettement croissant de l'établissement a conduit à diverses reprises l'Etat à lui accorder des dotations en capital (1.125 millions en 1966 soit 25 % du montant des investissements).

III. — Investissements et financement. (En millions de francs.)

NATURE du financement,	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (prévisions).
Ressources propres Dotations en capital (bud-	644	4 62	422	608	642	901	956	989
get)		*	>>.	>>	170	*	1.040	1.125
F. D. E. S	1.490	1.680	1.550	1.500	1.500	1.520	400	400
Marché financier Autres ressources exter	775	813	887	1.030	1.330	1.014	1:463	1.921
nes	27	— 99	19	80	73	529	277	165
Total	2.936	2.856	2.878	3.218	3.569	3.964	4.253	4.600

Gaz de France.

I. — Mesures tarifaires (depuis 1958).

Janvier 1959: + 4,5 % en moyenne sur l'ensemble des tarifs.

Juillet 1963: - 5 % sur les tarifs de base.

Juillet 1965: + 12 % sur redevances de compteurs.

Août 1966: 1,85 % en moyenne, soit:

+ 3 % en moyenne des tarifs de base et tarifs réduits;

+ 5 F sur primes fixes des tarifs B0, B1 et B2;

+ 7 % sur redevances de compteurs.

II. — Situation financière. — Résultats d'exploitation.

La substitution progressive du gaz naturel au gaz de houille a permis d'éviter, de 1959 à 1966, le recours à des relèvements généraux de tarifs. Elle a, en effet, entraîné une baisse sensible du prix de revient moyen de la thermie, qui est passé de 6,96 centimes en 1958 à 6,10 centimes en 1965, et a compensé, jusqu'en 1963, la baisse des prix moyens de vente (6,95 centimes en 1958, 5,81 en 1965) liée au système de tarification dégressive. Depuis 1964, le ralentissement de la progression des approvisionnements en gaz naturel a entraîné l'apparition de déficits:

1964: 67,2 millions de francs;

1965: 83,4 millions de francs;

1966: 121 millions de francs (prévisions).

Les mesures tarifaires intervenues en 1966 atténueront de 13 millions de francs environ le déficit prévu de 1966 et de 31,2 millions de francs environ celui de 1967 qui était estimé à 144 millions de francs.

III. — Investissements et financement.(En millions de francs.)

NATURE du financement.	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (prévisions)
Ressources propres	127	181	195	236	230	83	175	208
Dotations en capital	>	>	>	>>	>>	>	>	70
F. D. E. S	215	153	27	190	110	>	>	60
Marché financier	96	3	208	*	>>	384	499	379
Autres ressources externes	172	144	13	6	166	103	34	53
Total	610	478	443	432	506	570	640	7 70

R. A. T. P.

I. — Mesures tarifaires: augmentations réalisées depuis 1958.

DATE D'EFFET	MODULE tarifaire.	CARTE hebdomadaire de travail.
6 janvier 1958	50 % 23,33 %	0 67,50 <i>%</i>

II. — Situation financière. — Résultats d'exploitation.

Les résultats d'exploitation se caractérisent par une augmentation beaucoup plus rapide des dépenses que des recettes ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

	SES ation.	res iales.	TIONS	CONTRIBU	TIONS DE	L'ETAT
	DEPENSES d'exploitation	RECETTES	SUBVENTIONS publiques.	Tarifs réduits.	Indemnité compen- satrice.	Total.
		-	(Millions de	francs.)		
1958	712,6	551,7	161,2	70	45,5	115,5
1959	772,7	550,1	223	154	39,7	193,7
1960	856	633,5	235,1	139,2	56,3	195,5
1961	927,6	729,6	204,6	96,3	47,6	143,9
1962	1.030,3	745,1	285,2	96,11	104,5	200,65
1963	1.170	772,2	382,4	9 8,55	170,17	268,72
1964	1.301,9	784	524,4	99	269,16	368,16
1965	1.424,6	809,4	616,6	100,07	332,64	432,71
1966 (prévisions)	1.583	828,5	754,5	101	428,4	529,4

Les causes:

La dégradation des résultats d'exploitation et l'augmentation corrélative des contributions versées par l'Etat à la Régie s'expliquent par les raisons suivantes:

- a) La R. A. T. P. est essentiellement une entreprise de services dont les dépenses d'exploitation sont constituées pour près des deux tiers par des charges de personnel. Ces charges, dans leur très grande majorité, suivent l'inévitable et régulière augmentation des salaires;
- b) Les progrès de productivité sont extrêmement lents. En ce qui concerne le réseau routier, il y a même une régression de la productivité puisqu'il est nécessaire, devant les embarras croissants de la circulation dans Paris, d'affecter chaque année de nouveaux moyens en matériel roulant et en personnel pour un trafic en légère diminution d'un exercice sur l'autre;
- c) Pour ne pas compromettre l'équilibre général des prix, il est difficile de procéder à des ajustements tarifaires trop importants. Or, l'équilibre financier de la Régie supposerait une augmentation du module actuel de l'ordre de 90 %.

III. — Investissements et financement.
(En millions de francs.)

NATURE du financement.	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (prévisions).
Ressources propres (1)	30	55	55	60	70	80	120	125
Subvention d'équipe- ment (2)	*	>	>	19	19	58	114	236,7
F. D. E. S	*	*	»	*	50	40	45	100
Marché financier	*	» ^	» ·	.>>	»	*	*	*
Autres ressources externes (3)	34	42	48	87	87	53	132	150
Total	64	97	103	166	226	231	411	611,7

- (1) Annuité de renouvellement.
- (2) Etat et District.
- (3) Part des emprunts affectés au financement des investissements de l'exercice.

S. N. C. F.

I. — Mesures tarifaires. — Augmentations réalisées depuis 1958.

·	AUGMENTATION					
DATE D'EFFET	1re classe.	2º classe.				
Voyageurs :						
6 janvier 1958	+ 20 %	+ 8,8 %				
5 janvier 1959	+ 14,29 %	+ 17,65 %				
25 octobre 1961	+ 6,25 %	+ 6,25 %				
20 mai 1963	+ 11,765 %	+ 11,765 %				
1° mars 1966	+ 5,26 %	+ 5,26 %				
Marchandises :	Į.					
l ^{-r} janvier 1958	+ 10,	517 %				
ler janvier 1959	+ 10,	517 %				
5 décembre 1960	+ 5,	127 %				
3 juillet 1961	+ 2,	531 %				
10 juin 1963	+ 3,	821 %				
31 mai 1965	+ 5,	127 %				
1° mars 1966	+ 5,	127 %				

II. — Situation financière. — Résultats d'exploitation.
 Les résultats d'exploitation sont les suivants (en millions de francs).

			•				
	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (prévisions
Dépenses d'exploitation	8.337	8.981	9.878	11.238	12.140	12:912	13.73 6
Recettes commerciales	6.522,5	7.067	7.557	8.353	8.729	8.715	9.506
Contributions publiques	1.814,5	1.914	2.321	2.855	3.411	4.197	4.230
Contributions de l'Etat.							
1° Remboursements des tarifs réduits	487,4	505,8	502,4	595,2	616	632,5	670
2° Contributions convention- nelles	*	»	*	*	>	*	*
Entretien de la voie et passages à niveau	676	714	749	783	842	956	1.048
Charges de retraite	434	473	525	53 8	550	573	626
3° Indemnités compensatrices	*	106,2	.208,1	319,8	257,5	339,9	327,5
4° Subvention d'équilibre	186	79,3	289	591;8	1. 078,5	1.624,9	1.477,2
Total	1.783.4	1.878.3	2.273.5	2.827.8	3.344	4.126,3	4.148,7

Les résultats d'exploitation de la Société nationale des chemins de fer français n'ont cessé de se dégrader au cours des années 1960 à 1966, entraînant une augmentation très sensible des contributions de l'Etat à l'entreprise.

Les causes:

- a) La S. N. C. F. est essentiellement une entreprise de services dont les dépenses d'exploitation sont constituées pour 57 % environ par des charges de personnel qui augmentent régulièrement et inévitablement en même temps que les salaires;
- b) Les progrès de productivité y sont relativement lents. Ils ne seraient en outre susceptibles de produire pleinement leurs effets que dans la mesure où le trafic de la S. N. C. F. connaîtrait une rapide expansion. En effet, à trafic constant l'amélioration de productivité ne pourrait alléger les charges de l'entreprises que par un dégonflement rapide des effectifs;
- c) Or l'expansion du trafic, tant en voyageurs qu'en marchandises, est considérablement ralentie par la concurrence croissante d'autres modes de transports, avion et voiture individuelle pour les voyageurs, camions pour les marchandises.

En 1965, le trafic marchandises de la S. N. C. F. a même diminué de 1 % par rapport à l'exercice précédent, alors que les autres moyens de transport ont tous poursuivi leur progression;

d) Les ajustements tarifaires doivent rester dans des limites imposées, d'une part, par le souci de ne pas compromettre l'équilibre général des prix, d'autre part, par les risques d'évasion de trafic vers les transports concurrents.

III. — Investissements et financement.(En millions de francs.)

NATURE DU FINANCEMENT	1959	1960	1961	1982	1933	1954	1965	1966
Ressources propres (1)	599	631	705	753	840	856	875	9 51
F. D. E. S	>	200	150) ;	*	>>	»	»
Marché financier	502	553	564	822	778	820	1.000	843
Autres ressources externes	105	- 80	- 63	160	— 1 42	— 73	 12 5	26
Total	1.206	1.304	1.356	1.415	1.476	1.603	1.750	1.820

⁽¹⁾ Annuité de renouvellement.

ANNEXE V

AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU LITTORAL LANGUEDOC-ROUSSILLON. —
OBJECTIFS ET DIVERS TRAVAUX PREVUS. — JUSTIFICATION DU
MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DEMANDEES

I. — Point détaillé de l'aménagement touristique du littoral.

Il faut d'abord rappeler ce que représente, pour l'essentiel, cette opération d'aménagement qui est, sans aucun doute, la plus vaste jamais réalisée en France sur le plan du tourisme. Elle s'étend sur 180 km de notre côte méditerranéenne, de l'Ouest de la Camargue à la frontière espagnole. Elle intéresse quatre départements : le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales et soixante-six communes littorales. Elle permettra de construire, sur des terrains acquis par l'Etat, des logements correspondant à une capacité de 250.000 lits avec tous les équipements annexes, et de susciter, soit dans des stations nouvelles, soit dans des stations existantes, l'installation de 150.000 lits supplémentaires.

La tâche confiée à la mission interministérielle peut se résumer en trois parties :

1° Organiser des unités touristiques et créer des stations nouvelles. — Les unités touristiques sont au nombre de six:

Grau-du-Roi - Palavas, Agde, embouchure de l'Aude, Gruissan, Leucate - Barcarès et côte rocheuse des Pyrénées-Orientales. Dans chacune de ces unités sera édifiée une nouvelle station balnéaire pouvant accueillir 40.000 à 50.000 personnes;

- 2° Effectuer les grands travaux d'équipement qu'exige le développement de la région. Ils portent essentiellement sur l'amélioration du réseau routier, la création d'une chaîne de 12 ports de plaisance d'une capacité moyenne de 1.000 bateaux, l'aménagement des étangs pour l'activité nautique, le reboisement du littoral, l'approvisionnement en eau des stations et la démoustication du littoral.
- 3° Protéger la nature et mettre en valeur les sites. Pour atteindre ces trois objectifs la Mission a engagé son action dans quatre domaines différents: les études, les acquisitions foncières, le lancement des travaux d'équipements généraux et la préparation des stations nouvelles.

LES ÉTUDES

L'ensemble des études jusqu'à présent entreprises s'élèvent à un total général de 15 millions de francs dont 6,5 engagés pour des études préalables aux décisions de la Mission et prises en charge par l'Etat et 8,5 millions engagés pour les études préparatoires aux travaux et qui seront supportés par le coût de ces travaux. Notons que ces chiffres sont relativement modiques si on les compare, non pas aux 129 millions dont a disposé la Mission pour ses quatre premières années d'exercice (1963 à 1966) mais au total des investissements qui seront consentis pour l'ensemble des opérations et qui se monteront, nous l'avons vu, à plusieurs milliards.

Une première catégorie d'études concernait l'urbanisme et l'architecture. Elles ont d'abord consisté à élaborer un plan d'urbanisme d'intérêt régional qui a été approuvé par un décret du 26 mars 1964. Elles furent confiées à une agence d'architectes, qui établit également à l'intérieur des unités touristiques les plans

communaux qui doivent préciser le plan régional (les plans communaux extérieurs ont été confiés à des architectes travaillant déjà dans la région). Enfin, parallèlement, ont été étudiés les plans de masse des nouvelles stations. Ceux des deux stations prioritaires de la Grande-Motte-Carnon (Hérault) et de Leucate-Barcarès (Aude et Pyrénées-Orientales) ont été terminés dès l'automne 1965.

Une seconde catégorie d'études concernait les aspects économiques et sociologiques de l'aménagement et les études du marché pour mieux connaître notamment les courants touristiques dans les pays méditerranéens. Enfin une dernière catégorie avait trait aux études préparatoires aux équipements généraux et à la construction.

LES ACQUISITIONS FONCIÈRES

Avant même que ne soit créée la Mission interministérielle, le Ministère de la Construction, avec l'aide de la Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc, avait acquis à l'amiable 1.260 hectares de terrains répartis en cinq secteurs géographiques différents où il avait été jugé possible d'installer des stations nouvelles. Ces premières acquisitions eurent par la suite un très grand intérêt: elles servirent de référence à celles qui allaient être faites ultérieurement. Actuellement, l'ensemble des opérations peut se résumer dans le tableau ci-dessous.

	SURFACES acquises et payées.	SURFACES en cours d'acqui- sition.	TOTAL des acquisitions.	TOTAL des acqui- sitions. (En millions de francs.)	PRIX moyen au mètre carré. (En francs.)
		En hectares.)		
Grande-Motte	668	»	668	14,8	2,21
Agde	75	71	146	1,7	1,16
Embouchure de l'Aude	185	152	337	10,6	3,14
Gruissan	1.182	203	1.385	6,6	0,48
Leucate-Barcarès	44 8	133	581	17,8	3,06
Hors unités (Canet-Lattes).	129	544	673	6,5	0,96
Total	2.687	1.103	3.790	58	1,53

A ces acquisitions il faut ajouter: 67 hectares achetés par la Société centrale pour l'équipement du territoire (S. C. E. T.) à La Grande-Motte et 400 à acquérir éventuellement par bail-construction et 30 déjà achetés par la S. C. E. T. à Agde.

Les opérations d'acquisition qui se font à l'amiable, sous couvert de déclarations d'utilité publique, sont, en outre, protégées par des zones d'aménagement différé (Z. A. D.) qui ont été créées autour des terrains à acquérir. Au total 25.000 hectares de Z. A. D. ont été délimités. Dans ces zones, rappelons que l'Etat possède un droit de préemption qui lui a permis de maintenir le prix des transactions dans des limites raisonnables, c'est-à-dire à un prix moyen d'eviron 2 F le mètre carré.

On estime désormais que d'ici au milieu de 1967, la Mission aura réalisé l'ensemble des opérations foncières nécessaires à l'aménagement touristique du Languedoc et du Roussillon.

LES OPÉRATIONS ROUTIÈRES

Le plus urgent était, bien entendu, la desserte des sites de stations prioritaires. La Mission s'y emploie et participe, en outre, à quelques améliorations urgentes. Voici les opérations essentielles:

- création d'une route départementale nouvelle pour desservir la station Grande-Motte depuis Aigues-Mortes jusqu'à Carnon. Elle est éloignée de 500 à 600 mètres du rivage et est à deux voies de 7 mètres dont les croisements sont à niveaux différents. Elle aura 22 kilomètres de long. Son coût est estimé à 50 millions de francs, dont l'Etat prend 90 % à sa charge. 17 millions ont jusqu'à présent été transférés pour cette réalisation au Ministère de l'Intérieur. Les travaux de terrassement sont actuellement en cours et la circulation pourra être ouverte à la fin de 1968;
- c'est également en 1968 que sera achevée la desserte de la station de Leucate en partant de la R. N. n° 9. Il s'agit cette fois encore de construire une voie départementale nouvelle, qui aura les mêmes caractéristiques que la précédente. Elle aura 20 kilomètres, coûtera 40 millions, dont l'Etat prendra également 90 % à sa charge. Elle est déjà réalisée sur 3 kilomètres et un pont a été construit sur le Grau-de-Leucate;
- la route interplage des Pyrénées-Orientales va être prolongée. Cette voie existait déjà sur une grande longueur, bien avant la création de la mission. Mais, compte tenu de son intérêt touristique exceptionnel, elle sera continuée entre Saint-Cyprien et Argelès. Une subvention de 2 millions est prévue pour cette opération dès cette année;
- amélioration de la desserte de la station nouvelle de la Grande-Motte vers Nîmes par la R. N. n° 579. Cette opération a été financée pour 2,5 millions en 1965 et pour 1 million cette année. Les travaux sont pratiquement terminés entre Aigues-Mortes et Aimargues;
- pour améliorer la desserte, par l'Ouest cette fois, de la Grande-Motte, des travaux sont actuellement en cours. Il s'agit de la reconstruction du pont des Quatre-Canaux, à Palavas, et de l'amélioration de la R. N. n° 586. 2 millions ont été affectés à cette opération en 1965 et 2,5 millions en 1966;
- la R. N. n° 617 est, entre Perpignan et Canet, une des voies les plus encombrées de la région. Son amélioration, qui n'est pas encore commencée, a été subventionnée par la mission pour 1 million en 1965 et 1,5 million en 1966.

LES PORTS

Sur les douze ports de plaisance que prévoit le plan d'aménagement, cinq ont été estimés prioritaires :

- le port de la Grande-Motte, dont le début de la construction est imminent et qui sera achevé pour l'été 1967. Sa capacité sera de 1.000 bateaux. L'endiguement des bassins et les ouvrages de mer seront réalisés par l'Etat. Les appontements seront, par contre, à la charge des concessionnaires. Son coût total est estimé à 12,8 millions, dont 8 millions à la charge de l'État. 6,6 millions ont déjà été transférés au titre des années 1965 et 1966. Un épi de mer a été édifié en 1965;
- le port du Lido du Barcarès-Leucate, dont la capacité sera également de 1.000 bateaux. Comme le précédent, les bassins et les ouvrages de mer seront réalisés par l'Etat et les appontements par les concessionnaires. Son coût sera de 13 millions, dont 8 millions à la charge de l'Etat. Sa réalisation sera terminée pour l'été 1968. 2 millions sont prévus au titre de 1966;
- le port de Saint-Cyprien, dont la construction est en cours. Il sera subventionné à 30 % de son coût, seit pour 3,8 millions : 0,5 million en 1965, 1,5 million en 1966 et le reste en 1967 ;

- le port du Grau-Saint-Ange, situé sur la commune du Barcarès, est réalisé par un syndicat intercommunal. Il est subventionné à 30 % de son coût, soit pour 0,7 million. Les bassins sont déjà creusés et les jetées en mer exécutées. Les travaux d'endiguement seront terminés cette année:
- le port de Carnon, dont la construction commencera à la fin de cette année, sera réalisé par son concessionnaire et subventionné comme les deux précédents à 30 %, soit pour 2,1 millions de francs.

L'EAU

Les experts ont estimé que les quantités d'eau suffisantes à la vie des touristes devaient pouvoir assurer une consommation de 300 litres par personne et par jour. L'approvisionnement des stations prioritaires a évidemment été le premier souci de la mission.

Pour l'unité touristique de la Grande-Motte, les travaux prévus représentent un investissement de 15 millions de francs que l'Etat subventionnera à 60 %, soit 9 millions. Les travaux s'effectueront en deux phases:

- la première phase est actuellement en cours d'exécution. Elle permettra de disposer de 200 litres d'eau par personne et par jour en juillet 1967. Son coût est de 9 millions. Elle comporte une station de pompage pour le refoulement depuis la nappe karstique du Pont Trinquat et l'usine de Portalis qui traite les eaux du Rhône amenées par la Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc, les canalisations qui permettront de se relier avec le réseau du Grau-du-Roi et les réservoirs de reprise. Cette première phase est entièrement financée par l'Etat;
- la seconde phase portera l'approvisionnement à 300 litres par jour et par personne. Elle sera entreprise par un syndicat intercommunal sur fonds d'emprunt lorsque les besoins le réclameront.

Le même système de financement a été retenu pour la seconde station prioritaire, celle du Barcarès-Leucate. Cette fois l'ensemble des travaux s'élève à 14;5 millions, dont 60 % subventionnés (8,3 millions). La subvention permettra l'exécution de la première phase de travaux qui assurera un approvisionnement pour 30.000 personnes dès l'été 1967. La seconde phase sera également réalisée ultérieurement par un syndicat intercommunal.

LE BOISEMENT

Le boisement du littoral est évidemment une opération de grande importance susceptible de modifier profondément l'aspect de la région. Il s'effectue soit sur des terrains acquis par l'Etat, soit sur des terrains mis à la disposition de l'Etat par les communes proches des sites à aménager. L'opération est rendue particulièrement difficile par les conditions climatiques de la région : faible pluviosité, précipitations irrégulières, nature des sols.

La tâche a été entreprise dès 1964 par les Eaux et Forêts qui ont actuellement quatorze chantiers en cours, représentant un total de 549 hectares: 210 dans le massif de la Gardiole (Fabrègue, Miraval, Vic-la-Gardiole), 150 à Gruissan, 60 à la Grande-Motte, 60 au cap d'Adge, 28 à Vendres, 21 à Leucate et 20 à Barcarès.

Chaque année le programme établi prévoit un accroissement de 300 hectares supplémentaires qui seront plantés, soit sur des terrains communaux, soit sur des terrains acquis par la mission au titre de l'assainissement des gîtes à moustiques. Un élevage de plans en pépinières est également prévu afin de fournir des plantations de hautes tiges dans les stations nouvelles dès les travaux d'infrastructures terminés;

Les investissements consacrés au boisement se sont élevés à 2,4 millions de francs en 1964, et 2,8 millions de francs en 1965. Les crédits prévus pour 1966 sont de 4 millions de francs.

LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

La Mission avait ici une double tâche à accomplir. D'une part, ouvrir les étangs du bord de mer au sport nautique et, par conséquent, aménager les berges, et à creuser certains secteurs pas assez profonds; d'autre part, faire disparaître en bordure des étangs des zones malsaines de gîtes de moustiques.

Dans un premier temps la mission a entrepris un programme de travaux en régie directe grâce à une drague acquise pour son compte par le service des Ponts et Chaussées. Une première tranche de travaux est en cours sur les bords de l'étang de l'Or en bordure des terrains acquis à la Grande-Motte. Un programme général d'assainissement de l'étang de l'Or et de l'étang du Barcarès a été mis au point. Il se réalisera en liaison avec les travaux concernant la lutte contre les moustiques.

Cette dernière est le fait de l'Entente interdépartementale pour la démoustication qui est conventionnée par l'Etat pour mener sa tâche à bien. Depuis sa création, en 1964, elle a déjà accompli un travail considérable : recensement des gîtes, mise en place des centres urbains et ruraux de contrôle et de traitement chimiques des gîtes, préparation des travaux définitifs de génie sanitaire.

Les gîtes recensés couvrent une superficie de 39.000 hectares dont 12.000 dans le Gard, 14.000 dans l'Hérault, 7.000 dans l'Aude et 6.000 dans les Pyrénées-Orientales. Ce recensement est tenu continuellement à jour.

Dès cette année la réalisation de cinq centres urbains de traitement sera terminée à Nîmes, Montpellier, Béziers, Narbonne et Perpignan. De plus, onze centres de traitements ruraux sont déjà installés: trois dans le Gard, quatre dans l'Hérault, deux dans l'Aude et deux dans les Pyrénées-Orientales. En 1965 ces centres ont surtout effectué des traitements anti-larvaire, car les traitements semi-adultes vont en diminuant.

L'Entente, en liaison avec les services techniques intéressés, a également réalisé depuis 1965 quelques travaux limités de génie sanitaire. En 1966 des études préalables couvrant 6.000 hectares de terres inondables ont été examinées par l'Entente et la mission, et une première liste d'opérations a été arrêtée.

L'Entente a reçu pour son fonctionnement six millions de francs par an et cinq millions de crédits ont été engagés pour les travaux sanitaires au titre des années 1965 et 1966.

STATIONS EXISTANTES ET ARRIERE PAYS

La Mission interministérielle estime que si la réussite du plan d'aménagement du Languedoc-Roussillon dépend essentiellement de la bonne marche des nouvelles stations, l'opération doit conserver un caractère global et ne pas se limiter à l'équipement de ces seules stations. C'est pourquoi elle a attiré plusieurs fois l'attention du Gouvernement sur la nécessité où elle se trouvait, dans le cadre de ses grandes options d'urbanisme, de ne pas négliger les stations existantes. Il lui est apparu, en effet, difficile tant sur le plan humain que politique, de réaliser sur des terrains nus des équipements collectifs très complets sans aider, même d'une façon limitée, les stations déjà construites à développer le minimum d'équipement nécessaire à leur population, notamment l'assainissement, l'adduction d'eau et la desserte routière. C'est pourquoi elle a consacré à ces tâches des sommes de 1,5 million de francs en 1965 et en 1966. Cette action sera poursuivie au même rythme au cours des prochaines années.

LES PRÉVISIONS DU V° PLAN

Un groupe de travail spécialisé du Commissariat général du Plan a examiné l'ensemble du programme d'investissement pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon de 1966 à 1970. Le volume des crédits qui a été arrêté s'élève à 340,5 millions de francs. Voici à titre indicatif comment ils ont été répartis entre les différentes activités de la Mission interministérielle : études : 11 millions; démoustication : 73; aménagement des étangs : 5; boisement : 37,2; adduction d'eau : 23,2; télécommunications : 10,2; routes nationales : 38,5; ports de plaisance : 26; aéroports : 2,2; chemins départementaux : 101; assainissement : 13,2.

Ces crédits doivent permettre à la Mission de terminer les équipements nécessaires à la desserte des deux stations prioritaires de la Grande-Motte et du Barcarès-Leucate. Il est également vraisemblable qu'ils permettent le lancement d'une troisième station dès les années 1968 et 1969. Ce sera, soit celle de Gruissan, soti celle du Cap-d'Adge selon l'évolution des acquisitions foncières et la possibilité d'appliquer la loi sur le bail-construction à Adge.

Enfin, certaines réalisations isolées comme des campings, des villages de vacances ou des motels pourront être installés pour préparer l'avenir en dehors des stations prioritaires. Mais les programmes seront réduits au minimum sur le plan des équipements publics nécessaires.

Intervention des sociétés d'économie mixte

La réalisation des stations nouvelles a été ou sera concédée à des sociétés d'économie mixte départementales au terme de traités de concession signés conjointement entre l'Etat et les communes intéressées. Pour l'aménagement des stations prioritaires, trois sociétés ont déjà bénéficié de concession: la S. A. D. H. (Hérault) pour l'équipement de La Grande-Motte (arrêté du 12 juillet 1965), la S. E. M. E. A. A. (Aude) pour l'équipement du lido de Leucate (arrêté du 17 novembre 1965) et la S. E. M. E. T. A. (Pyrénées-Orientales) pour l'équipement du lido du Barcarès (arrêté du 5 janvier 1966).

Une autre société, la S. E. B. L. I. (Hérault) a reçu une concession pour réaliser un premier camping expérimental sur une station non prioritaire (arrêté du 12 janvier 1965).

Les sociétés d'économie mixte assureront la mise en œuvre du plan masse de chaque station. Ce dernier a été établi par un architecte désigné par l'Etat et a été approuvé par la Mission interministérielle après avis du Conseil d'architecture du Ministère de l'équipement.

Les premières sociétés concessionnaires ont déjà commencé leurs travaux. Sur chaque site des stations prioritaires, 2 à 3 millions de mètres carrés de remblai ont été mis en place depuis un an. Cette partie des travaux sera terminée cet été pour La Grande-Motte et l'hiver prochain à Barcarès-Leucate. D'autre part, les projets techniques de l'infrastructure (routes de desserte, réseau d'eau, assainissement, parking, promenades et terrains de sports) ont été mis au point et les premières adjudications ont eu lieu. Les futurs constructeurs pourront se brancher aux différents réseaux d'équipement au printemps prochain.

LES MOYENS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Bien entendu les sociétés d'économie mixte ont établi un bilan prévisionnel de leurs dépenses et de leurs recettes et fixé le prix de vente des terrains équipés aux constructeurs. Ces prix ont été approuvés par la Mission après une étude du marché financier de la construction. On estime que le niveau auquel ils ont été arrêtés pour la première tranche devrait faciliter le lancement des nouvelles stations. Enfin la mise au point du lotissement des terrains et du cahier des charges des constructeurs est également achevée et les première ventes sont en cours de réalisation.

La Mission s'est attachée à procurer aux sociétés les moyens financiers qui leur étaient indispensables. Le Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme (F. N. A. F. U.) a accordé des prêts pour une somme de 35 millions de francs et la Caisse des Dépôts et Consignations a, de son côté, accepté de mettre une somme égale sur ses fonds propres à la disposition des sociétés.

Rappelons que l'Etat, par des arrêtés d'avril dernier, a décidé de garantir l'ensemble de ces prêts à concurrence de 60 %, les 40 % restants étant garantis par les départements. Voici la répartition actuelle des possibilités d'emprunt pour les premières sociétés concernées :

- la S. A. D. H.: 13,5 millions grâce au F. N. A. F. U. et 14,5 grâce à la Caisse des Dépôts;
- la S. E. M. E. A. A.: 8,5 millions grâce au F. N. A. F. U. et 3 grâce à la Caisse des Dépôts;
- la S. M. E. T. A.: 12 millions grâce au F. N. A. F. U. et 1 million grâce à la Caisse des Dépôts.

L'ensemble de ces emprunts doit permettre de financer les premières tranches de travaux d'équipement des années 1966 et 1967

II. — Justification des autorisations de programme demandées pour 1967.

Considérations générales.

La Commission ad hoc du Commissariat général au Plan, présidée par M. Halecot, a étudié l'intégration de l'opération « Languedoc-Roussillon » dans le V° Plan. Elle a, après analyse du programme, fixé les objectifs au lancement de deux stations prioritaires et à la préparation partielle d'une autre station. Le montant total des investissements pour le V° Plan a été arrêté à 350 millions environ. L'arbitrage gouvernemental a fixé le chiffre à 340,5 millions.

Cependant, pour que les deux stations prioritaires puissent se construire dans de bonnes conditions de commercialisation, il est nécessaire de prévoir qu'elles devront fonctionner d'une manière partielle dès la saison 1967 et d'une manière plus complète à la saison 1968. Il faut donc que l'essentiel des équipements généraux, qui conditionnent la vie de ces stations : routes de desserte, approvisionnement en eau, ports, soit effectivement terminé en juillet 1968. Leur financement doit être assuré en 1966, 1967 et 1968.

Il n'est donc pas possible de répartir également les crédits prévus pour le V° Plan entre les cinq années du Plan.

De plus comme l'année 1966 a bénéficié de crédits inférieurs à la moyenne du V° Plan, un effort important doit être fait sur 1967 si l'on veut ouvrir les deux stations en 1967-1968.

Prévisions par grandes masses.

CATEGORIES DE DEPENSES	1966	.1967
Etudes	3,7	4
Démoustication fonctionnement	6	6
Démoustication génie sanitaire	a 4 .	5
Routes nationales	5	3
Routes départementales	20	31,5
Ports	10	8
Boisement	: 4	- 5,5
Approvisionnement en eau	5,5	5,5
Aéroport	0,3	0,3
Etangs	1,2	3,2
Assainissement	»	- 3 -
Stations existantes et camping	1,8	2,5
Plages	1	»
	62,5	77,5

ANNEXE VI

DECENTRALISATION ADMINISTRATIVE

a) Bilan pour l'année 1966.

Compte tenu de la dotation de 30 millions de francs inscrite à son profit au budget de 1966, la situation du Fonds de décentralisation (chapitre 57-00 des charges communes) s'établissait ainsi en début d'année:

135.000.000						lées	cumu	- dotations	
	exercices	des	cours	au	effectués	ministères	aux	transferts	_
103.222.000							rs	antérieu	
	_								
31 778 000						onible	disn -	Solde	

Cette somme a permis de financer les opérations de décentralisation suivantes :

ADMINISTRATION centrale.	SERVICE décentralisé.	LOCALISATION du service décentralisé.	CONTRIBUTION du Fonds de décentralisation. (En milliers de francs.)	DATE de l'arrêté de transfert des crédits.
Justice	Casier judiciaire des contraven- tions.	f	325	25 janvier 1 966 .
Affaires étrangères	Comptabilité des traitements.	Nantes.	998,339	4 janvier 1966.
Equipement	Centre de perfec- tionnement de la construction.	†	3 . 887,4	4 avril 1966.
Affaires culturelles	Dépôt annexe des archives natio- nales.	Aix-en-Provence.	136	21 juin 1966.
Armées	Centre électronique d'armement.	Rennes.	20.000	21 sept. 1966.
Affaires étrangères	Bureau des enga- gements de dé- penses; agence comptabilité des chancelleries; dépôt annexe d'archives.		1.828	En instance de signature (1).
Finances	Ecole des impôts (2).	Clermont-Ferrand.	3.200	En instance de signature (1).
Total	•		30.324,739	

⁽¹⁾ L'arrêté interviendra avant la fin de l'année.

⁽²⁾ Il s'agit de la dernière tranche de l'opération qui a déjà fait l'objet de transferts portant sur 16,197 millions de francs.

Le solde du fonds disponible au 1^{er} janvier 1967 sera donc sensiblement identique au montant des crédits inscrits dans le projet de loi de finance actuellement soumis au Parlement

b) Prévisions pour 1967.

Le fonds de décentralisation sera utilisé à une double fin :

- il permettra d'abord d'achever certaines opérations lancées au cours des années précédentes. La plus importante est à cet égard le transfert du service des télécommunications des armées à Rennes, qui doit faire l'objet d'un versement de 2 millions de francs.
- il permettra surtout de lancer des opérations nouvelles. Le Gouvernement est en effet décidé à donner une impulsion nouvelle à la politique de décentralisation de services techniques importants de l'Etat, de services administratifs et d'établissements scolaires et universitaire qui constitue un instrument d'entraînement ou d'accompagnement particulièrement efficace pour le développement régional.

Il est difficile de fixer dès maintenant un échéancier rigoureux et de chiffrer avec précision le coût des opérations envisagées qui, par leur envergure, constituent chacune un ensemble complexe et qui, par leur incidence, peuvent provoquer une réorganisation d'ensemble des services intéressés.

Le programme soumis pour le seul Ministère des Affaires étrangères au Comité interministériel pour les problèmes d'action régionale et d'aménagement du territoire du 21 juillet 1966 porte sur le transfert de services employant plus de 1.000 agents et représente un montant de travaux pour lesquels le concours du Fonds de décentralisation dépasserait 20 millions de francs.

Dans la perspective de la relance actuelle de la politique de décentralisation administrative, qui vise évidemment bien d'autres services que ceux des Affaires étrangères, on peut affirmer que la dotation du Fonds de décentralisation proposée au Parlement sera entièrement consommée.